

conférence

C
C 91/LIM/46
Novembre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9 - 28 novembre 1991

SEPTIEME RAPPORT DU BUREAU

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des Commissions

1. Les travaux des Commissions progressent de façon satisfaisante et la Commission II ainsi que la Commission III sont en avance sur leur calendrier.
2. Commission I: Les travaux se déroulent suivant le calendrier prévu et on peut escompter que le rapport de la Commission sera prêt et pourra être approuvé par la Conférence le mardi 26 novembre.
3. Commission II: Les rapports concernant le point 14 - Examen du Programme ordinaire 1990-91, le point 15 - Plan à moyen terme 1992-97, le point 17 - Examen des programmes de terrain 1990-91, le point 18 - Stratégie d'aménagement et de développement des pêches: rapport intérimaire et, enfin, le point 19 - Mise en oeuvre des conclusions de l'Examen de certains aspects des buts et opérations de la FAO sont prêts et pourront être approuvés par la Conférence ce matin. Les rapports sur les points restants (point 20 - Préparatifs de la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, point 21 - Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial ONU/FAO pour 1993-94 et point 22 - Relations et consultations avec les organisations internationales) devraient être prêts et soumis pour approbation à la Conférence le lundi 25 novembre dans la matinée.
4. Commission III: Son rapport, qui sera approuvé aujourd'hui, devrait être prêt et soumis pour adoption à la Conférence le lundi 25 novembre.
5. Le Bureau recommande donc que la Plénière adopte les rapports de la Commission II et de la Commission III le lundi 25 novembre, pendant le dépouillement du scrutin pour l'élection des membres du Conseil.
6. Le Bureau recommande en outre que le rapport de la Commission I soit adopté par la Plénière, comme prévu initialement, le mardi 26 novembre. La Conférence adopterait, le mercredi, les parties restantes du rapport couvrant les points qui ont été traités en Plénière. La Conférence conclurait donc ses travaux le mercredi 27 novembre, avec un jour d'avance. Dans ce cas, la cent unième session du Conseil se réunirait le jeudi 28 novembre 1991.
7. Bien entendu, ce calendrier sera ajusté en fonction du temps qui sera effectivement nécessaire en Plénière pour adopter chacune des parties du rapport.

Emoluments du Directeur général

8. Le Bureau recommande l'adoption par la Conférence de la résolution ci-après:

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant que c'est à sa vingt-quatrième session (novembre 1987), à l'occasion de la réélection du Directeur général, qu'elle a pour la dernière fois fixé le traitement et les indemnités de celui-ci, aux termes de la Résolution 22/87;

Notant que le traitement et les indemnités du Directeur général déterminés en 1987 ne comprenaient aucune allocation au titre du logement, alors que pendant la même période un certain nombre de chefs de secrétariat d'institutions comparables des Nations Unies ont bénéficié de telles indemnités;

Notant également que l'indemnité de représentation du Directeur général a été augmentée pour la dernière fois en 1987 pour tenir compte de l'inflation et n'a plus été ajustée depuis, malgré l'érosion croissante que l'inflation a fait subir à la valeur réelle de ladite indemnité de représentation;

Décide que:

1. Les indemnités du Directeur général comprendront une allocation-logement correspondant au montant effectif de son loyer et des charges y afférentes. Elle sera versée à compter du 1er janvier 1988, date d'entrée en vigueur de son contrat en cours.
2. L'indemnité de représentation du Directeur général sera portée à 50 000 dollars E.-U. par an, à compter du 1er janvier 1991.